

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 10

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention
Association Fond de
Participation des
Habitants**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Communale de gestion du Fond de Participation des Habitants de Noeux les Mines, créée en 2004, favorise la mise en oeuvre des initiatives des habitants et des associations, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il attribue une aide financière d'un montant maximum de 763 € par action.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Ville apporte une participation financière de 2.287 € au titre de l'exercice 2011, et rappelle que le Conseil Régional, sollicité par l'association dans le cadre de la programmation politique de la Ville, doit contribuer au financement du FPH à hauteur de 5 336 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.287 € à l'Association «Fonds de Participation des Habitants de Noeux les Mines», au titre de l'exercice 2011.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 section 025 du Budget Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 6

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Vente à la CCNE de la
parcelle ZA n°14 située sur
le territoire de Labourse.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant de la Communauté de Communes de Noeux et Environs, qui souhaite procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZA n° 14, d'une contenance de 369 m², propriété de la Ville de Noeux les Mines, et située sur le territoire de Labourse.

Cette parcelle entre dans le périmètre du foncier nécessaire à la création d'un diffuseur sur l'autoroute A26, pour une partie de 57 m². Considérant les incidences financières et les délais qu'engendrerait une division parcellaire, et l'exiguïté de cette parcelle à l'origine, Monsieur le Maire propose au Conseil, de vendre celle-ci en totalité.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente de ce bien à la Communauté de Communes de Noeux et Environs, sur la base du montant fixé par le Service France Domaine dans son estimation en date du 21 Décembre 2010, soit 147, 60 €, et d'intervenir à la signature des actes notariés qui seront réalisés par l'Etude de Maître HOLLANDER, notaire à Béthune, et dont les frais seront portés à la charge de l'acquéreur.

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Vu l'avis du Service France Domaine en date du 21 Décembre 2010,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide la vente de la parcelle cadastrée Section ZA n° 14, située sur le territoire de Labourse, à la Communauté de Communes de Noeux et Environs, pour un montant de 147, 60 €, et autorise Monsieur le maire à intervenir à la signature de l'acte qui sera réalisé par l'Etude de Maître Hollander, notaire à Béthune, acte dont les frais seront portés à la charge de l'acquéreur.

Les recettes seront inscrites à l'article 024, fonction 01 du budget Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le demandes de subventions suivantes :

- FCPE Oeuvre du Livre de Noeux les Mines, qui souhaite l'aide de la Commune à hauteur de 20 € par enfant scolarisé dans les Lycées de Noeux, soit 2 900 € ;
- FCPE du Bruaysis : 14 € par élève inscrit au Lycée Carnot (2 élèves) ;
- Action contre la Faim : urgence humanitaire en Côte d'Ivoire ;
- Association Vie Libre, section de Bruay Labuissière (aide à la lutte contre l'alcoolisme) ;
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, section de Barlin ;
- Section sportive du Collège Anatole France, club de Handball, qui sollicite une aide dans le cadre de sa qualification aux phases finales des Académies de Lille et de Reims, à Achère dans les Yvelines, du 9 au 12 Mai prochains (déplacement estimé à 2.500 €) ;
- LUDOPOLY : association noeuxoise créée en Juillet 2010, rassemble des amateurs de jeux de société ;
- Harmonie Municipale sollicite une subvention exceptionnelle pour la célébration de son 40^{ème} anniversaire, qui coïncidera avec la Fête de la Musique et donnera lieu à une grand concert à la Base Nautique ;
- Secours Populaire Français : opération JAPON Urgence Tsunami ;
- Association Prévention Routière : sollicite une subvention d'un montant de 100 €. Noeux les Mines bénéficie chaque année, d'une action de prévention et de sensibilisation aux risques routiers à l'adresse des écoles primaires ;

OBJET :

Demandes de subventions.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

.../...

- Premier clap : association présidée par Monsieur Guy DESBIENS qui sollicite une subvention d'un montant de 2.500 € pour le financement d'un documentaire intitulé «arrêt sur images en sol mineur», consacré à la vie des cités minières entre 1950 et 1964 à Vermelles et Noeux les Mines ;
- La Clé de Sol : nouvelle association noeuvoise, créée en Septembre 2010, société musicale composée de joueurs d'accordéon, de guitaristes et percussions ;
- Le football Club le Métropole : nouvelle association noeuvoise créée en Juillet 2010 : sollicite une subvention de démarrage et de fonctionnement ;
- France ADOT62 : association départementale qui oeuvre en faveur du don d'organes et de tissus humains ;
- Collège Anatole France : Monsieur LANCELEVE, professeur d'histoire, sollicite une aide financière à l'occasion d'un voyage scolaire concernant 48 élèves en Touraine, du 6 au 10 Juin 2011 ;
- Lycée Professionnel Léo Lagrange de Bully les Mines, sollicite une aide financière de la Commune pour le renouvellement d'ouvrages scolaires (8 enfants domiciliés à Noeux) ;
- Association sportive et culturelle de St Venant : sollicite une subvention de fonctionnement ;
- Oeuvre du livre du Liévinois, sollicite l'adhésion de la Ville ;
- Institut pour la recherche sur le cancer de Lille, sollicite l'aide financière de la Ville
- ARDEVA : Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante, sollicite une subvention de la part de la ville ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord, sollicite l'aide financière de la Ville pour la formation et la qualification d'apprentis ;
- Union des Aveugles et Déficiants visuels du Nord, sollicite l'attribution d'une subvention de la part de la Ville ;
- APF établissement de Liévin sollicite l'aide financière de la Ville : un jeune noeuvois y est résident ;
- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public dont le siège est à Arras, sollicite le renouvellement de la subvention (36 enfants de la commune ont bénéficié de l'aide de la PEEP62) ;
- Mademoiselle Emeline STROIWONS, domiciliée à Noeux les Mines, sollicite l'aide financière de la Ville dans le cadre d'une formation au diplôme BAFA ;
- Mademoiselle Sarah VANELLE, domiciliée à Noeux les Mines, sollicite l'aide financière de la Ville, dans le cadre d'un stage à l'étranger obligatoire, pour l'obtention de son BTS Commerce International (estimation 2.200 €).

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 5

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la SA HLM SIA Habitat a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières, des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la Commune de Noeux les Mines.

Pour 30 prêts, le réaménagement consiste en :

-regroupement sous 8 contrats de compactage et 2 prêts unitaires faisant l'objet d'un reprofilage, assortis de nouvelles conditions de remboursement.

En conséquence, la Commune de Noeux les Mines est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

La garantie de la Commune de Noeux les Mines est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DELIBERE

Article 1 : La Commune de Noeux les Mines accorde sa garantie pour le remboursement :

- des prêts réaménagés référencés en annexes 1,
- des prêts réaménagés issus du regroupement des prêts référencés dans chacune des annexes 2-1 à 2-3, selon les conditions définies à l'article 3,
contractés par la SA HLM SIA-HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans les tableaux pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

.../...

OBJET :

**Garantie d'Emprunt
SIA Habitat :
Réaménagement de la
dette à la Caisse des
Dépôts et Consignations.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Article 2 : En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, la Commune de Noeux les Mines s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées dans les annexes 1.

Concernant les prêts à taux révisibles indexés sur la base du taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

S'agissant du prêt à durée ajustable, la durée de remboursement du prêt indiquée est susceptible d'être réduite ou allongée en fonction des révisions consécutives du taux d'intérêt sans pouvoir excéder de plus ou moins 5 années cette durée centrale.

Pour chacun de ces prêts, le taux de construction et le taux de progression de l'échéance de référence fixée, permettent de calculer un échéancier de référence à partir duquel les échéances effectivement dues sont déduites de la manière suivante: la part d'intérêts est calculée sur la base du taux d'intérêt actuariel révisé et la part d'amortissement est calculée par différence entre la part d'intérêts et le montant de l'échéance de référence préalablement arrêté. Au cas où la part d'intérêts calculée serait supérieure au montant de l'échéance de référence, la totalité des intérêts est due.

L'échéancier de référence est initialement calculé à partir du taux de construction, du taux de progression de l'échéance de référence et sur la base de la durée centrale. De manière à conserver la stabilité de l'échéancier de référence, la durée de remboursement du prêt est ajustée dans les limites précisées ci-dessus. Dès lors que les limites maximale ou minimale autorisées par rapport à la durée centrale ont été atteintes, l'échéancier de référence est recalculé avec un taux de construction égal au taux d'intérêt actuariel révisé applicable, sur la base de la durée de remboursement résiduelle du prêt, le taux de progression de l'échéance de référence restant inchangé;

A titre indicatif, le taux du Livret A au 1er Août 2010 est de 1,75 %. Le taux du LEP au 1er Août 2010 est de 2,25 %. Le taux de l'indice de révision IPC au 1er Août 2010 est de 1,40 %. L'Euribor 3,6,12 mois constaté le 1er Août 2010 est respectivement de 0,896 %, 1,145 % et 1,417 %.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencés dans les tableaux annexés à la date d'effet des contrats de compactage et des avenants constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 4 : Le Conseil Municipal de Noeux les Mines s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charge(s) des emprunt(s).

.../...

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir à chacun des contrats de compactage et/ou des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Accorde sa garantie d'emprunt des contrats ci-annexés et aux conditions susmentionnées, et autorise Monsieur le Maire à intervenir à chacun des contrats de compactage et/ou des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 11

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention
Association Union
Sportive Noeusoise.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Union Sportive Noeusoise, association déclarée Loi 1901, dont le siège est situé au Foyer Louis Treuillet, Avenue Guillon à Noeux les Mines, et qui dispense une formation et un entraînement des jeunes Noeusois à la pratique du football, a sollicité le renouvellement de l'aide financière octroyée par la Ville d'un montant de 29.016 €.

Considérant le rôle fondamental d'accueil et de formation des jeunes joueurs, la nécessité de répondre à ces besoins par un encadrement qualifié et le nombre croissant d'adhérents, et compte tenu de l'implication de cette association qui entre dans les actions que la Commune peut légalement aider, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 29.016 € au titre de l'exercice 2011, mandatés mensuellement.

Aux termes de la Loi du 12 Avril 2000, et du décret du 6 Juin 2001, toute subvention dont le montant excède 23.000 € par an, doit faire l'objet d'une convention entre la Ville et l'association bénéficiaire.

Monsieur le Maire sollicite donc du Conseil Municipal, l'autorisation de signer la convention avec l'Association Union Sportive Noeusoise, convention établie pour une durée de trois ans.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'Association Union Sportive Noeusoise, la convention jointe en annexe pour une durée de trois ans, et décide d'attribuer à cette association, au titre de l'exercice 2011, une subvention d'un montant de 29.016 €, mandatés mensuellement.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget municipal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 13

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Règlement de mémoire :
Et, SIREGE.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association locale de la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes a participé à l'organisation du concours «Résistance et Déportation 2011» à l'intention des élèves du Collège Anatole France de Noeux les Mines.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge la facture des établissements SIREGE, correspondant à l'achat de prix offerts en récompense aux participants à ce concours, facture dont le montant s'élève à 300, 15 €TTC.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Décide la prise en charge par la Ville de la facture des Etablissements SIREGE, d'un montant de 300,15 €, correspondant à l'achat de prix à l'intention des élèves du Collège Anatole France de Noeux les Mines qui ont pris part au Concours sur la Résistance et la Déportation.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6232 fonction 024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 3

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

Fixation des tarifs et droits de place pour les braderies et marchés aux puces.

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 6/1 du 16 Novembre 2009, portant création de la régie de recettes pour droits de place et occupation du domaine public.

Il propose au Conseil Municipal de fixer dorénavant le montant des droits de place pour le marché aux puces du 14 Juillet à la Base Nautique et la braderie annuelle Rue Nationale, à 3, 50 € les 3 mètres linéaires pour les particuliers, et deux euros le mètre linéaire pour les commerçants, précisant que ce dernier tarif n'étant applicable que pour la braderie de la Rue Nationale.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Décide de fixer à compter de la présente délibération, le montant des droits de place pour le marché aux puces du 14 Juillet à la Base Nautique à 3, 50 € les trois mètres linéaires pour les particuliers, et pour la grande braderie annuelle, Rue Nationale, à 3, 50 € les trois mètres linéaires pour les particuliers et deux euros le mètre linéaire pour les commerçants.

Les recettes seront inscrites à l'article 70323 fonction 020 du Budget Principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 4

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

Levée de crédit-bail au profit de Monsieur et Madame Hervé MACHUT-DUSSART.

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le crédit-bail au profit de Monsieur et Madame Hervé MACHUT-DUSSART, concernant l'immeuble sis Rue du Marais à Noeux les Mines, cadastré Section AD n° 384, acte signé le 4 Juillet 1995, est arrivé à expiration le 31 Décembre 2010.

Ladite société ayant rempli ses obligations et n'étant à ce jour redevable d'aucune somme, elle sollicite, conformément aux dispositions du contrat, sa levée de crédit-bail et l'acquisition du bâtiment et de la parcelle pour un montant de 0, 15 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du bâtiment et de la parcelle cadastrés Section AD n° 384 à la Société Flandres Artois Sérigraphie, au prix de 0,15 euros, conformément aux dispositions de l'Article II du contrat, et d'intervenir à la signature des actes notariés qui seront réalisés par l'Etude de Maître Hollander, notaire à Béthune, actes qui seront à la charge de l'acquéreur.

Les recettes seront inscrites à l'article 024 fonction 01 du Budget Bâtiments Industriels 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 2

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes de Noeux et Environs a notifié les fonds de concours octroyés à la Commune pour 2011, d'un montant de 471.143, 00 euros. Il est rappelé que ces derniers sont affectés sur un état prévisionnel et que les reliquats non affectés suite aux résultats des mises en concurrence de l'année précédente peuvent être reportés sur de nouvelles opérations d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les fonds de concours 2011, pour 471.143, 00 euros, conformément au tableau joint en annexe.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'apporter les fonds de concours 2011, pour 471.143, 00 euros, conformément aux tableaux joints en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Affectation des Fonds
de concours 2011.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 8

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 11 du 20 Décembre 2010 relative au tableau des effectifs.

Afin de permettre les avancements du personnel, il propose au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur principal, un poste de rédacteur chef, un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, un poste de brigadier chef principal et trois postes d'agent de maîtrise principal au 1er Janvier 2011, et de modifier le tableau des effectifs au 1er Janvier 2011 suivant le tableau ci-annexé.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide la création des postes susmentionnés, et adopte la modification du tableau des effectifs, conformément au document joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Tableau des effectifs :
création de postes :**

- **Rédacteur principal,**
- **Rédacteur chef,**
- **Adjoint administratif principal 2ème classe,**
- **Brigadier chef principal,**
- **Agent de maîtrise principal.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 9

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour des raisons d'informatisation de la comptabilité de la crèche municipale, il convient de modifier l'article 10 du règlement intérieur, exclusivement le paragraphe concernant le délai de règlement de la facture, désormais ainsi rédigé : «...Toute facture est éditée le mois échu et doit être réglée avant le 21 du mois suivant...».

Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée, l'autorisation de modifier le règlement intérieur de la crèche municipale, et soumet le projet joint en annexe à l'approbation du Conseil.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Adopte la modification du règlement intérieur, conformément au document joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

Crèche municipale :
Modification du
Règlement Intérieur.

Délibération affichée

Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Sous-Préfecture

Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 1

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Délibération budgétaire
2011.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Les résultats établis par l'ordonnateur et attestés par le comptable, sous forme de balances issues du compte de gestion et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2010 ;

**Délibération affichée
Le 28 Avril 2011
Le Maire,**

- Considérant que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ;

- Considérant que lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) et que le solde disponible peut être inscrit en section de fonctionnement,

- Considérant que par suite à des renégociations d'emprunts successives regroupant des emprunts des budgets Ville, Loisinord et Bâtiments Industriels, il y a lieu de constater le regroupement des capitaux restants dûs sur le budget ville et de prévoir une participation des deux budgets annexes en capital et intérêts ;

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

- Considérant que la prise en charge des dépenses d'un budget annexe est permise à titre dérogatoire lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement. Tel est le cas par exemple de personnes qui travaillent pendant la fin de semaine ou les jours fériés. Cette prise en charge peut alors concerner les dépenses de fonctionnement ;

- Considérant qu'un budget annexe est rendu obligatoire afin d'identifier les opérations et activités qui le concernent ou lorsque la loi l'oblige ;

- Considérant que le seuil de Taxe sur la Valeur Ajoutée n'est pas atteint par les recettes annuelles du budget location de salles, que le nombre de locations annuelles est minime par rapport à l'usage public d'intérêt général qui en est fait, que cette activité de location n'a pas un caractère commercial majoritaire ;

- Considérant que le budget annexe urbanisme et lotissement a pour objet d'identifier l'opération publique d'aménagement, que celle-ci devrait se terminer au cours de l'année 2011 par la réalisation des travaux et la vente des terrains de l'assiette du lotissement « La Pierre aux puits », qu'il n'y a pas d'autres opérations d'aménagement ou de lotissement publics en cours ou envisagées nécessitant des aménagements publics ;

- Considérant que les provisions de droit commun sont semi budgétaires, que le vote peut se faire par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, que lors de la reprise anticipée des résultats la comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne crédits cumulés de l'exercice précédent, que la colonne VOTE ne saurait être renseignée avant celui-ci sauf à titre informatif, contrairement à la colonne PROPOSITIONS NOUVELLES et REPORTS ;

- Considérant que pour l'équilibre budgétaire, il est proposé l'inscription d'un produit fiscal prévisionnel de 4.814.607,54 euros qui conduit à proposer une hausse des taux d'imposition locale comme proposée dans le projet de budget principal annexé,

Après avis de la Commission des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité moins l'abstention des membres du Groupe «Noeux à Coeur» et «Vivre à Noeux»,

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre en charge pour cette année les dépenses de fonctionnement du budget annexe de Location de salles à hauteur de 18.049,84 euros au titre des exigences de fonctionnement particulières de ce service, pour les activités générales de service public de la ville non industrielles ou commerciales ;

- De prendre en charge pour cette année les dépenses de fonctionnement supportées par le budget annexe Loisinord à hauteur de 260.000 euros au titre des exigences de fonctionnement particulières de ce service, pour les activités générales de service public de la ville non industrielles ou commerciales ;

- De prendre en charge pour cette année les dépenses de fonctionnement supportées par le budget annexe du Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord à hauteur de 55.992,82 euros au titre des exigences de fonctionnement particulières de ce service, pour les activités générales de service public de la ville non industrielles ou commerciales et de prendre en charge le déficit de fonctionnement par une dotation du budget principal à hauteur de 12.765,82 euros;

- D'ajuster le capital restant dû par le budget Loisinord sur le budget ville suite aux renégociations d'emprunt à hauteur de 6.765.870,43 euros et une participation annuelle du budget Loisinord en capital et intérêts à hauteur de 0.25% pour le prêt N°505 présentant un capital restant dû au 1er janvier 2011 de 3.061.550,66 euros et une participation du budget Loisinord en capital et intérêts à hauteur de 28.03% pour le prêt N°506 présentant un capital restant dû au 1er janvier 2011 de 3.061.550,64 euros ;

- D'ajuster le capital restant dû par le budget Bâtiments Industriels sur le budget Ville suite aux renégociations d'emprunt à hauteur de 6.765.870,43 euros et une participation annuelle du budget Bâtiments Industriels en capital et intérêts à hauteur de 6.06% pour le prêt N°505 présentant un capital restant dû au 1er janvier 2011 de 3.061.550,66 euros ;

- De réintégrer les résultats 2011 des budgets annexes Urbanisme-lotissements et Locations de salles devenus sans objets dans le budget principal et de les supprimer pour l'exercice 2012 si les dépenses et recettes du budget Urbanisme-lotissements sont réalisées ;

- De voter les budgets avec des provisions semi-budgétaires, par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en comparaison avec le budget cumulé de l'exercice précédent ;

- De prévoir une provision pour risques et charges ;

- D'adopter la hausse des taux d'imposition locale comme proposée dans le budget principal annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

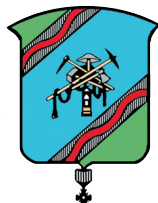
J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12/1

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention
FCPE.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, Oeuvre du Livre à Noeux les Mines, dont le siège est situé 6 Rue d'Hingettes, sollicite une subvention communale afin de remplacer les ouvrages devenus obsolètes suite aux réformes qui sont intervenues dans les programmes des lycées.

Le montant escompté par l'association est estimé à 20 Euros par lycéen, sachant que 145 jeunes noeuxois fréquentent les lycées d'enseignement général et professionnel de la Commune.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2.900 Euros à la FCPE, Oeuvre du Livre, de Noeux les Mines.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12/2

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention :
Section sportive du Collège Anatole France, Club de Handball de Noeux les Mines.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la section sportive du Collège Anatole France, Club de Handball, s'est qualifiée pour la phase finale de la compétition, face aux équipes des académies de Lille et de Reims.

Cette phase finale aura lieu à Achère, dans les Yvelines, du 9 au 12 Mai 2011. Les frais de déplacement de l'équipe sont estimés à 2.500 Euros. La section sportive du Collège Anatole France sollicite donc l'aide de la Commune, afin de permettre au Club de poursuivre la compétition, et de représenter la Ville dans les meilleures conditions.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1.250 Euros à la section sportive, Club de Handball du Collège Anatole France, dans le cadre de son déplacement à Achère pour la phase finale de la compétition.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12/3

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention
Association Ludopoly.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association Ludopoly, dont le siège est situé Appartement 7 - 9, Rue Jean Jaurès à Noeux les Mines, nouvellement créée, rassemble des personnes passionnées de jeux de société, et permettent la découverte de jeux originaux et méconnus.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Elle sollicite l'aide de la Ville pour permettre la promotion des jeux de société, localement mais aussi au niveau régional, de constituer une ludothèque au profit de ses adhérents, et d'organiser des événements ludiques.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Décide d'attribuer une subvention de démarrage d'un montant de 153 Euros et une subvention de fonctionnement de 153 Euros à l'association Ludopoly.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12/4

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention
Association Orchestre
d'Harmonie de la Ville de
Noeux les Mines.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'année 2011 coïncide avec le 90ème anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux les Mines.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Il propose au Conseil Municipal de marquer l'attachement de la Ville à sa formation musicale en apportant une aide financière aux cérémonies et festivités projetées pour la circonstance, notamment l'organisation d'un grand concert en plein air, pour la Fête de la Musique.

Il propose au Conseil d'attribuer, à l'Association «Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux les Mines», une subvention exceptionnelle d'un montant de 40.000 Euros.

Il rappelle au Conseil qu'aux termes de la loi du 12 Avril 2000 et du décret du 6 Juin 2001, toute subvention dont le montant excède 23.000 Euros par an, doit faire l'objet d'une convention entre la Ville et l'association bénéficiaire. Il sollicite donc du Conseil Municipal, l'autorisation de signer la convention jointe en annexe, d'un montant global de 43.873 Euros, convention établie pour l'exercice 2011.

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux les Mines, une subvention d'un montant de 43.873 Euros, et autorise Monsieur le Maire a signer avec ladite association, la convention jointe en annexe, établie pour une durée d'un an.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12/5

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention
Association Prévention
Routière Comité du Pas de
Calais.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, l'Association Prévention Routière, comité du Pas de Calais, dont le siège est situé 14, Rue du Général Barbot à Arras, procède, dans les établissements scolaires de la Commune, à des actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

L'Association sollicite de la Ville, l'attribution d'une aide financière afin de pérenniser son action.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 Euros à l'Association «Prévention Routière, comité du Pas de Calais».

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12/6

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention:
Association «Les Clés de Sol».**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Les Clés de Sol», dont le siège est situé 54, Rue de Madagascar à Noeux les Mines, nouvellement créée, rassemble les pratiquants d'accordéon, guitares et percussions.

Elle sollicite l'aide financière de la Ville, pour consolider son existence et s'intégrer dans le paysage associatif noeuxois.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de démarrage d'un montant de 153 Euros et une subvention de fonctionnement d'un montant de 153 Euros, à l'Association «Les Clés de Sol».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12/7

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention
Association FC Métropole.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Football Club Métropole», dont le siège est situé 348, Rue Nationale à Noeux les Mines, nouvellement créée, sollicite une aide financière de la Ville afin de débiter dans les meilleures conditions.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de démarrage d'un montant de 153 Euros et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 153 Euros, à l'Association «Football Club Métropole» de Noeux les Mines.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 AVRIL 2011 N° 12/8

L'an deux mille onze, le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 15 Avril 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Ganitta, M. Norel (arrivé à 18 h10), Mme Louchart, Melle Jonckans, Mrs Wlodarczyk, Switalski, Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Bura, Duwicquet, Grzeskowiak, Gatien.

OBJET :

**Attribution de subvention
Association
Départementale des
Pupilles de
l'Enseignement Public.**

Messieurs Naglik, Lantenois, Blondel et Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Messieurs Clarisse, Misto, Villedary et Switalski.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que «l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public», dont le siège est situé 7, place de Tchecoslovaquie à Arras, sollicite l'aide financière de la Ville.

Il rappelle que cette association intervient en faveur des enfants en difficulté familiale, sociale, ou touchés par des problèmes de santé. En 2010, 36 enfants de Noeux les Mines ont bénéficié de l'aide de l'Association.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 153 Euros à «l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**